

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

Présents : MM. BETHOULE Sébastien, DAHERON Josiane, GABET Cédric, GRASSO Christelle, MARCHAIS Olivier, MOINARD Philippe, PINAUD Laurent, STENGER Catherine, TURGNE Fabrice.

Absents excusés : M. FERCHAUD Jean-Charles (pouvoir à M. MOINARD Philippe), M. SAMME Eric, (pouvoir à Mme GRASSO Christelle), Mme GRELET Céline (pouvoir à M. BETHOULE Sébastien)

Secrétaire de séance : M. BETHOULE Sébastien

Les conditions de quorum étant réunies, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Décision modificative n°3

Désignation à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Informations et questions diverses.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 : Crédits insuffisants chapitre 12

Les crédits budgétaires étant insuffisants au chapitre 12 (charges de personnel) suite aux primes de pouvoir d'achat versées en juin 2024 et à la stagiairisation d'un agent en octobre 2024, Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante : (DM 3)

<u>En dépenses</u>	du 615228 au 64111 :	2 000 €
	du 61551 au 64111 :	1 500 €
	du 615221 au 64118 :	2 000 €
	du 615231 au 64118 :	4 000 €
	du 6232 au 6453 :	500 €

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

DESIGNATION D'UN ELU POUR LA CLECT

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant qu'il a été créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant que cette commission a été créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que par délibération en date du 28/07/2020 le conseil communautaire de la CDC Plaine d'Aunis a décidé de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la CDC Aunis Sud et les 24 communes membres,

Considérant qu'il convient de remplacer le membre titulaire, Mme Manuella VALETTE, suite à sa démission en tant que conseillère municipale,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Mme Josiane DAHERON en tant que titulaire
M. Philippe MOINARD en tant que suppléant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet de rénovation énergétique des bâtiments – Chaufferie biomasse

Question écrite de Jean-Charles FERCHAUD : quand les élus auront-ils à se prononcer pour le projet de chaufferie biomasse ?

Mme le Maire répond que le marché public de maîtrise d'œuvre sera signé courant janvier 2025. Un conseil municipal ainsi qu'une réunion publique seront organisés en amont.

Laurent PINAUD demande si le projet « miscanthus » est toujours d'actualité.

Mme le Maire indique qu'il est pertinent de retenir ce projet. En effet, pour obtenir les subventions de l'ensemble des partenaires, il est nécessaire que les projets financés soient globaux et structurants. Les banques n'octroient de prêt que si des subventions sont accordées. Il est donc nécessaire d'agir maintenant.

Olivier MARCHAIS demande si une pompe à chaleur peut être financée. La réponse est malheureusement non. Le projet doit être vertueux et résilient dans le cadre de la gestion de la ressource en eau. De plus, la chaufferie au miscanthus a le mérite d'avoir un retour sur investissement plus rapide.

Schéma directeur des eaux pluviales

Catherine STENGER demande s'il est possible d'obtenir la version non finalisée présentée lors du dernier conseil municipal.

Mme le Maire répond que la version finale sera portée à la connaissance du conseil dès qu'elle sera disponible.

Modification n°2 du PLUI-H

Catherine STENGER indique que la procédure avance et que le reclassement de l'OAP rue du Breuil Saint Jean en zone agricole sera bientôt irréversible. Elle demande le positionnement des conseillers à ce sujet.

Mme le Maire indique que cette parcelle n'est pas adaptée pour recevoir les eaux pluviales ni dimensionnée pour les pluies de 50 ans ou de 100 ans. Il n'est pas possible non plus de construire seulement 4 maisons. Il s'agit d'une modification et non d'une révision.

Philippe MOINARD estime qu'il est inadmissible de ne pas avoir voté au préalable en conseil municipal ce projet de modification.

Sébastien BETHOULE intervient en faisant remarquer que Mme le Maire avait demandé de l'aide aux conseillers pour s'occuper du dossier du lotissement mais que personne ne s'était manifesté.

Mme le Maire indique qu'en l'état actuel, il ne s'agit que d'une proposition de modification mais qu'il faut sécuriser le PLUI-H avant les prochains mandats. Le conseil prendra ses responsabilités en toute connaissance de cause.

Catherine STENGER demande un vote à bulletin secret pour se prononcer sur l'avenir de cette parcelle. Au moins un tiers des membres présents le réclamant, il est demandé aux conseillers de se prononcer pour le maintien de la parcelle en zone AU ou de la requalifier en zone A.

Nombre de bulletins pour le maintien en zone AU : 6

Nombre de bulletins pour la requalification en zone A : 6

Le nombre de suffrages ne dégageant pas de majorité, le vote est donc rejeté et invalidé.

Plantations à La Bâtonnerie

Sébastien BETHOULE informe les membres présents de la plantation d'arbres Route du Court Barré. (La Bâtonnerie → Bourg). Le terrassement s'effectuera fin décembre 2024 et les plantations courant janvier 2025. Il s'agira d'arbres montants comme les acacias qui seront implantés du côté gauche de la route.

Travaux Eglise

Suite à la question de Philippe MOINARD, Mme le Maire indique que les travaux de réfection et de démaussage de la toiture de l'église vont démarrer le 4 décembre prochain.

Entretien des haies

Suite à la question de Philippe MOINARD, Mme le Maire informe les membres présents que le devis avec la cartographie a bien été reçu et qu'il faudra remettre à jour celle-ci en février-mars 2025.

Laurent PINAUD a constaté la présence de ronces au Gué Viaud.

Séance levée à 21h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO